

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du parc éolien des Champeaux

De : >

Date : 08/07/2023 à 14:10

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

51120. LA FORESTIÈRE

À l'attention de Monsieur Alain JAQUINET, Commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous communique dans les lignes qui suivent mes réserves sur l'étude d'impact ornithologique et vous livre ma réflexion et mon point de vue sur la situation actuelle et future de l'avifaune locale.

L'étude ornithologique est sujette a caution

Je suis ornithologue amateur (et adhérent à la LPO depuis plus de trente ans). J'ai – certes - bien pris note de la précision avec laquelle l'étude d'impact sur la population avienne a été menée sur le site de l'éventuelle 'implantation du parc des Champeaux. A priori, elle apparait d'une grande rigueur, en tout cas conforme aux protocoles établis par la LPO, qui avait édité en son temps un document explicitant d'une façon très précise la manière dont les enquêtes doivent être menées.

Les résultats de cette étude sont néanmoins surprenants car ils montrent une incidence modérée de la présence des éoliennes sur l'avifaune. Or, mes observations, comme celles d'amis ornithologues amateurs qui visitent notre secteur, ne concordent pas avec ce constat : la décennie qui vient de s'écouler a vu un véritable effondrement des populations d'oiseaux sur les sites de Nesle-la-Reposte, La Forestière et des Essarts le Vicomte. Je vous joins donc la liste des espèces pour lesquelles nous avons constaté soit une baisse considérable des populations, soit leur disparition pure et simple (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Bouvreuil pivoine).

On note donc une baisse de la présence des espèces suivantes : Alouette des champs, Bergeronnette des ruisseaux, Bruant jaune, Effraie des clochers, Grande aigrette, Grimpereau des jardins, Grive musicienne, Gros bec casse-noyaux, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Mésange à longue queue, Mésange huppée, Milan noir, Milan royal, Pie bavarde, Pinson du nord, Rouge-queue à front blanc, Serin cini, Sizerin flammé, Tarin des aulnes, Troglodytes mignon, Vanneau huppé, Verdier (autrefois très courant).

Au niveau local, nos observations dépassent les résultats déjà alarmants des évaluations de "l'état et des tendances des espèces d'oiseaux d'Europe", évaluations qui avaient été réalisées par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive "Oiseaux". Couvrant la période 2013-2018, les résultats des études réalisées consolident les conclusions de la précédente évaluation. Une espèce d'oiseaux nicheurs sur trois est en déclin, en particulier parmi les espèces relativement répandues. Pour plus de la moitié de ces espèces, ce déclin représente une disparition de plus de 30 % des couples nicheurs"

Dans notre secteur, un indice indirect de la disparition des rapaces nocturnes est la prolifération de rongeurs, que chacun a pu remarquer ces dernières années. Parmi les hypothèses plausibles, je retiens celle d'un déséquilibre de la biodiversité : la corrélation s'impose avec la raréfaction d'espèces comme la chouette hulotte et la chouette effraie, que chacun peut aisément constater. Comme je l'évoquais plus haut, ces rapaces ont pu être littéralement hachés par les pales des éoliennes, mais plus probablement déserté un habitat devenu hostile. On pourrait également citer, avec une explication du même ordre, la prolifération de chenilles processionnaires dans la forêt de la Traconne (et même dans le village de La Forestière), causée par la disparition de leurs prédateurs naturels que sont les oiseaux et les chauves-souris.

Sans avoir pour autant tenu de macabre comptabilité des oiseaux morts, on aperçoit au pied des éoliennes des cadavres d'oiseaux, probablement tués par les pales. C'est la cause la plus évidente de la mortalité des oiseaux : ces derniers sont littéralement cisailés par les pales des éoliennes, qui se déplacent à une vitesse foudroyante. Rappelons que plus la taille de ces éoliennes augmente – et c'est bien le cas dans ce projet du parc des Champeaux - plus la vitesse du déplacement de l'extrémité des pales s'accroît : par voie de conséquence, les risques de collision et de cisaillement des oiseaux de passage est démultiplié.

A cet égard, l'utilisation de caméras automatiques qui se déclenchent dès qu'un animal passe à proximité de ces éoliennes a montré que de nombreux prédateurs (renards, sangliers, blaireaux, corneilles, belettes, etc...) ont pris l'habitude de venir de nuit se repaître des restes d'oiseaux morts. Aussi, le nombre de cadavres d'oiseaux décomptés lors des études ornithologiques ne représente qu'une infime partie de l'effectif des oiseaux morts, puisque les sites sont très régulièrement nettoyés par des animaux nécrophages.

Parmi les autres causes de la mortalité des oiseaux. Il faut évidemment citer la surpression de l'air au moment et à l'endroit du passage des pales, qui cause une explosion des poumons des différentes espèces qui ont le malheur de passer à leur proximité. Cette mortalité n'est que rarement comptabilisée, les oiseaux ne tombant pas immédiatement et forcément sous l'éolienne, mais parfois à quelques dizaines ou même quelques centaines de mètres plus loin. Si les enquêteurs comptabilisent les cadavres sous les éoliennes et dans les abords immédiats, ils ne cherchent pas plus loin. En tout état de cause, il est à craindre que la mortalité de l'avifaune s'accroisse dans de notables proportions avec des pales d'éoliennes beaucoup plus grandes que dans les parcs précédemment construits, puisque le diamètre du rotor des éoliennes du Champeaux devrait atteindre 155 mètres.

Le stress est, à mon sens, une cause importante de la mortalité des oiseaux. Ce phénomène n'est guère abordé qu'en ville (pour lesquelles on dispose de nombreuses études) et sa prévalence n'est jamais prise en compte. C'est assez paradoxal quand on sait que les conseils de prudence prodigués aux ornithologues débutants insistent sur les risques liés aux dérangements. Effarouchés par le mouvement extrêmement rapide des pales et par le bruit des machines, les oiseaux voient se succéder sur leurs territoires ou leurs itinéraires de migration une quantité de machines qui sont autant d'obstacles à leur déplacements. Le nombre important de parcs éoliens multiplie les risques de collisions et d'apparition du stress. Les phénomènes de cumul sont, à mon sens, à prendre davantage en compte : aucune étude ne présente les risques liés à la densité excessive de parcs éoliens, qui agit comme un effet multiplicateur, voire exponentiel. Aussi avons nous pu observer ces dernières années des comportements aberrants d'oiseaux, souvent isolés, allant à l'inverse du sens de leur migration, abandonnant leur couvée, leur nid, tardant ou refusant de migrer...

En conclusion, je considère que l'impact de la création du parc éolien des Champeaux sur l'avifaune est, dans cette étude, très largement minoré. La situation de la population avienne qui, à mon sens, mérite d'être qualifiée de catastrophique, risque encore de se dégrader davantage avec ce nouveau projet de parc éolien.

J'émet donc, pour les raisons que je viens de vous exposer, un avis très défavorable sur le projet de

création du Parc éolien des Champeaux.